



# LET'S SPEAK

IMMERSION ANGLAISE EN FRANCE

Séjours d'anglais intensif

## LET'S SPEAK

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les présentes conditions générales de vente régissent l'accueil dans une famille de langue maternelle anglaise de la personne référencée dans le formulaire d'inscription et définit les modalités de cet accueil.

#### 1. Inscription et modalités de paiement :

Acompte lors de l'inscription pour les week-ends : 60 euros pour un week-end, 120 euros pour deux week-ends, 150 euros pour trois week-ends, 200 euros pour quatre week-ends.

Acompte lors de l'inscription pour des semaines : 210 euros pour une semaine, 200 par semaine supplémentaire.

Pour la formule échange : acompte de 50 euros pour un week-end et de 100 euros pour une semaine.

Le solde est à régler au plus tard deux semaines avant le séjour.

L'inscription à un séjour implique l'acceptation des clauses des Conditions Générales de Vente.

#### 2. Famille d'accueil

La personne référencée dans le formulaire d'inscription est prise en charge par la famille d'accueil à partir du vendredi 18 heures en gare de Laval. Elle le restera jusqu'au dernier jour de son séjour 18 heures en gare de Laval également. Tous les frais d'hébergement, transport au lieu du domicile et des visites prévues, les repas sont inclus.

La famille d'accueil mettra une chambre à destination exclusive de l'hôte hébergé (dans quelques cas particuliers de mineurs ou de personne à mobilité réduite, il pourra y avoir un adulte en plus, qui partagera la même chambre).

Si la famille veut organiser des visites ou spectacles payants, elle devra en informer son hôte du prix auparavant, celui-ci est libre d'accepter ou non. En cas d'acceptation, chacun paiera sa place.

**La famille d'accueil est tenue de respecter la Charte de Qualité LET'S SPEAK, de même que l'hôte hébergé.**

#### 3. Annulation ou désistement

Avant le séjour : toute annulation doit nous être signifiée par écrit avant le départ. Dans le cas contraire, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Remboursement à 100 % si annulation à plus de 30 jours du 1<sup>er</sup> jour du séjour. L'acompte versé à l'inscription ne sera pas remboursé si l'annulation se fait à 2 semaines du 1<sup>er</sup> jour du séjour. 50% du total versé sera remboursé si l'annulation se fait à une semaine du 1<sup>er</sup> jour du séjour. 20% du total versé sera remboursé si l'annulation se fait de 3 à 6 jours du 1<sup>er</sup> jour du séjour. 0% du total versé sera remboursé si l'annulation se fait à moins de 48 heures du 1<sup>er</sup> jour du séjour ou si le participant est absent au lieu et heure de rendez-vous pour quelque cause que ce soit.

#### 4. Transport du domicile jusqu'au lieu de rendez-vous :

il est à la charge du participant qui doit s'organiser lui-même pour être en temps et en lieu au rendez-vous fixé. LET'S SPEAK ne pourra pas être tenu responsable pour retard, grève, panne, accident ou autre. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'au lieu et heure de rendez-vous.

#### 5. Changement de famille d'accueil

LET'S SPEAK peut être amenée pour des raisons d'organisation à proposer à la personne hébergée une autre famille d'accueil que celle initialement prévue.

Le participant ne pourra pas changer de famille d'accueil en cours de week-end ; s'il est inscrit à plusieurs week-ends, il pourra demander à changer de famille pour le suivant.

En cas de mésentente entre le participant et sa famille d'accueil lors d'un séjour d'une semaine, il pourra demander à changer après 3 jours de séjour ; des frais administratifs de 60 euros lui seront alors facturés. Un seul changement pourra être demandé pour toute la durée du séjour. En cas de désaccord dans la 2<sup>ème</sup> famille, le participant rentrera chez lui à ses frais, les jours non passés dans la famille d'accueil lui seront remboursés diminués de l'acompte (frais de dossier).

#### 6. Départ anticipé

Si le participant devait écourter son séjour pour des raisons de santé certifiées par un médecin, les jours non passés dans la famille seraient remboursés. De même pour cas de force majeure (décès dans la famille etc ..).

Par contre si le participant décide d'écourter son séjour pour toute autre raison, LET'S SPEAK gardera la totalité des sommes versées, aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

LET'S SPEAK se réserve le droit de mettre fin à l'accueil d'un hôte dont le comportement serait contraire aux principes énoncés dans la Charte de Qualité LET'S SPEAK ou contraire à la législation française ou en cas de mauvaise conduite, comportement anormal ou mauvais esprit caractérisé, et ce sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par la personne hébergée.

La Charte de Qualité LET'S SPEAK définit les principes élémentaires de tolérance réciproque et de respect mutuel qui régissent les séjours des personnes hébergées en familles d'accueil par l'intermédiaire de LET'S SPEAK.

#### 7. Limites des Responsabilités LET'S SPEAK

LET'S SPEAK et la famille d'accueil ne peuvent être tenues pour responsables des dommages causés ou subis par la personne hébergée. Cette dernière doit donc obligatoirement avoir contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile, accident, maladie, assistance médicale, vols et perte d'effets personnels pendant toute la durée de son séjour en famille d'accueil. En cas de sinistre, la famille d'accueil peut exercer tout recours nécessaire auprès de sa compagnie d'assurances ou de celle de l'hôte hébergé.

#### 8. Informations personnelles

Toute information relative à la personne hébergée est destinée uniquement à LET'S SPEAK pour la gestion de ses dossiers et de la recherche de la famille la plus adéquate. En aucun cas ces données ne sont transmises à des tiers. Seuls sont fournis aux familles les noms et prénoms, âge, sexe, profession, habitudes ou particularités utiles à son séjour dans la famille d'accueil (ex : allergies, régime alimentaire etc ...). La personne hébergée dispose auprès de LET'S SPEAK d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données la concernant.

#### 9. Recours

Toutes les notifications et autres formes de communication devant être effectuées en vertu des présentes devront prendre la forme écrite et seront réputées avoir été effectuées à la date à laquelle elles auront été délivrées en personne aux Parties (LET'S SPEAK et la personne à héberger), ou à la date de réception, à l'adresse indiquée ci-après, d'un envoi postal sous pli recommandé avec demande d'avis de réception ou d'un envoi par service de messagerie électronique à l'adresse suivante :

LET'S SPEAK

9 rue Livet de Monfeu

53 600 EVRON

Email : [contact@letsspeak.net](mailto:contact@letsspeak.net)

Chacune des Parties peut changer son adresse et en informera l'autre Partie par notification selon la procédure susmentionnée.

Les présentes conditions générales de vente et modalités d'inscription, le formulaire d'inscription rempli par la personne à héberger, les tarifs ainsi que la Charte de Qualité LET'S SPEAK, constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties.

Toute disposition de cet accord jugée inexécutable, inapplicable ou nulle le cas échéant, reste sans effet sur la validité ou l'exécution des autres dispositions figurant aux présentes.

L'accord est régi par le droit français et sera interprété conformément à celui-ci. Tout litige quel qu'il soit est soumis au tribunal compétent de la Mayenne.

